

PARCOURSUP 2019 EN 3 ETAPES

Etape 1 : NOVEMBRE 2018 > JANVIER 2019

- Novembre : ouverture de terminales 2018-2019 pour prendre connaissance des débouchés professionnels, formations

Mardi 18 décembre 2018 : fin de la première phase du paramétrage des formations

- Jeudi 20 décembre 2018 : ouverture du site d'information Parcoursup

Mercredi 16 janvier 2019 : fin de la seconde phase du paramétrage des formations

Etape 2 : 22 JANVIER > 3 AVRIL 2019

- Mardi 22 janvier 2019 : ouverture du site candidat Parcoursup et de la période de saisie des vœux de la phase principale
- Jeudi 14 mars 2019 à minuit : fin de la saisie des vœux
- Mercredi 3 avril 2019 : fin de la confirmation des vœux pour les candidats

Mercredi 3 avril 2019 : fin de saisie des fiches avenir par les équipes pédagogiques

- Avril – mai 2019 : période d'examen des vœux des candidats par les formations

Vendredi 5 avril 2019 : récupération des fichiers définitifs et début de l'examen des vœux

Vendredi 10 mai 2019 : fin de l'examen des vœux par les formations – remontée des classements

Etape 3 : MAI > JUILLET 2019

- Mercredi 15 mai 2019 : début de la phase d'admission de la phase principale

Du mercredi 15 mai au dimanche 19 mai : délai de réponse de 5 jours. A partir du lundi 20 mai : délai de réponse réduit à 3 jours.

- Du lundi 17 au lundi 24 juin inclus : suspension des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat
- Mardi 25 juin 2019 : ouverture de la phase complémentaire

Mardi 25 juin 2019 : 1^{er} point d'étape → Obligation de confirmation des vœux restant en attente pour tous les candidats n'ayant pas donné un OUI-DEFINITIF

Mardi 25 juin 2019 : mise en place facultative du répondeur automatique pour tous les candidats.

- Vendredi 5 juillet 2019 Résultats du baccalauréat (1er groupe) :

Samedi 6 juillet 2019 : 2^{ème} point d'étape → Obligation de confirmation des vœux restant en attente pour tous les candidats n'ayant pas donné un OUI-DEFINITIF

- **Lundi 8 juillet 2019 : ouverture des inscriptions administratives dans les formations**

Les candidats qui acceptent définitivement une proposition avant le 15 juillet doivent réaliser leur inscription administrative avant le 19 juillet à 12h.

Entre le lundi 15 juillet et le 19 juillet : les candidats qui ont confirmé leur proposition dans cette période sont invités à aller s'inscrire administrativement jusqu'au mardi 27 août à 17h.

Du mercredi 17 juillet au vendredi 19 juillet → 3ème point d'étape de la phase d'admission :

Les candidats qui ont dit « OUI-AVEC MAINTIEN DE VŒUX EN ATTENTE » ont jusqu'au vendredi 19 juillet minuit pour confirmer leur choix de s'inscrire dans la formation pour laquelle ils ont accepté la proposition (pas d'obligation de renoncer aux vœux en attente).

Les dernières propositions seront envoyées aux candidats le 17 juillet au matin.

En l'absence de confirmation d'inscription de la part des candidats de toute proposition reçue en phase principale le 17 juillet au plus tard → la place est libérée et proposée à un autre candidat à partir du 22 juillet.

- **Vendredi 19 juillet 2019 : fin de l'étape 3 de Parcoursup, fin de la procédure.**

- *Du lundi 22 juillet au mardi 20 août inclus : gestion exceptionnelle des démissions (GED)*

Règles d'acceptation

Parcoursup gère exceptionnellement les places libérées par les candidats, soit :

- *ceux qui n'ont pas confirmé sur Parcoursup leur inscription au 19 juillet minuit*
- soit*
- *ceux qui n'ont pas réalisé auprès de leur établissement leur inscription administrative avant le 19 juillet 12h.*

Les candidats qui recevront une proposition d'admission entre le lundi 22 juillet 2019 et le dimanche 18 août ont jusqu'au mardi 20 août 2019 23h59 pour y répondre.

Les candidats qui recevront une proposition d'admission au titre de la GED à partir du lundi 19 août 2019 ont 3 jours pour y répondre ; à partir du lundi 2 septembre, le délai de réponse est de 1 jour.

Règles d'inscription administrative

27 août 2019 → date limite d'inscription administrative pour :

- *les candidats qui ont accepté définitivement une proposition à partir du lundi 15 juillet*
- *les candidats ayant accepté une proposition d'admission au titre de la GED entre le lundi 20 juillet 2019 et le dimanche 25 août 2019.*

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du lundi 26 août 2019 au titre de la GED, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'admission.



- *Du lundi 22 juillet au samedi 14 septembre : phase complémentaire*

Règles d'acceptation

Du samedi 20 juillet 2019 au mardi 20 août 2019 inclus : les réponses des formations au titre de la phase complémentaire sont suspendues (hors formations non sélectives sans OUI-SI).

Les candidats qui reçoivent une proposition d'admission au titre de la phase complémentaire à partir du mercredi 21 août 2019 ont 3 jours pour y répondre ; à partir du lundi 2 septembre, le délai de réponse est de 1 jour.

Règles d'inscription administrative

- *Jusqu'au vendredi 19 juillet 2019 à 12h pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition de la phase complémentaire **avant** le lundi 15 juillet 2019 ;*
 - *Jusqu'au mardi 27 août 2019 à 17h pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition de la phase complémentaire entre le lundi 15 juillet 2019 et le dimanche 25 août 2019 ;*
 - *Dès que possible après l'admission pour les candidats de la PC ayant accepté définitivement une proposition de la PC à partir du lundi 26 août 2019.*
-
- *Samedi 14 septembre : fin de la phase complémentaire.*